

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2010**

► Membres de droit

Monsieur Bernard BOUCAULT, Directeur de l'ENA, absent, donne procuration à Monsieur Jauffret,

Monsieur Marc PENA, Président de l'Université Paul Cézanne, absent, donne procuration à Monsieur van Eeuwen,

Monsieur CASANOVA, Président de la FNSP, absent, donne procuration à Monsieur Liogier,
Monsieur Jean-François VERDIER, Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, représenté par Monsieur Bernard ZAHRA, Directeur de l'IRA de Bastia, absent, donne procuration à Monsieur Jauffret.

► Personnalités extérieures

Monsieur Loïc FAUCHON, Président du Groupe des Eaux de Marseille, Président du Conseil Mondial de l'Eau, absent,

Madame Christine LAGARDE, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, absente, donne procuration à Monsieur Ollier,

Monsieur Charles MILHAUD, Président du Conseil de Surveillance d'Oceor, filiale de la Caisse d'Epargne Outre-Mer, absent,

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Commission des Affaires Economiques, de l'Environnement et du Territoire.

► Membres élus

Représentants des enseignants

Monsieur Jean-Charles JAUFFRET,
Monsieur Raphaël LIOGIER,
Monsieur Yves LUCHAIRE,
Monsieur André ROUX, absent, donne procuration à Monsieur Liogier,
Monsieur Daniel van EEUWEN.

Représentants des Maîtres de conférences

Monsieur André-Paul COMOR, absent, donne procuration à Mademoiselle Montchaud,
Monsieur Didier DEL PRETE,
Madame Anne MEYER-HEINE,
Mademoiselle Sandra MONTCHAUD,
Monsieur Gilles TAORMINA, absent, donne procuration à Monsieur Del Prete.

Représentant du personnel

Monsieur Gabriel ACHARD.

Représentants des étudiants

Etudiants du premier collège

Mademoiselle Cindy BERNARD,
Monsieur Rémi LABED,
Monsieur Corentin VOISEUX, absent, donne procuration à Mademoiselle Lambert.

Etudiants du deuxième collège

Monsieur Julien BAHLOUL,
Mademoiselle Sophie DUPEYRAT,
Mademoiselle Constance LEENHARDT.

Etudiants du troisième collège

Monsieur Nicolas FOCCIONE, absent, donne procuration à Monsieur Bahloul,
Monsieur Corentin GREFFE,
Mademoiselle Floriane LAMBERT.

▶ Assistent au conseil avec voix consultative

Monsieur Christian DUVAL, Directeur de l'IEP,
Monsieur Christian ROUXELIN, Agent Comptable de l'IEP.

▶ Assistent au conseil en qualité d'invités

Monsieur Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, représenté par
Madame Christine BOUBERTEKH, Chef de la Chancellerie,
Monsieur Norbert NOURIAN, Directeur des Etudes de l'IEP, absent,
Monsieur Stéphane SALORD, Président de l'Association des diplômés,
Mademoiselle Patricia RIGAUD, Chef des services administratifs,
Madame Valérie RAYNAUD et Madame Laure GALTIE, Secrétaires du Directeur.

Ouverture de la séance à 9 heures 30.

En raison de la vacance de la Présidence du Conseil d'Administration, Monsieur Duval ouvre la séance en précisant qu'il convient d'élire deux vice-présidents (enseignant et étudiant). Le vice-président présidera ensuite la séance.

Monsieur Daniel van Eeuwen, doyen d'âge de l'assemblée, lance donc des appels à candidature.

Monsieur le Professeur Jauffret suggère, au nom du corps enseignant, la candidature du Professeur van Eeuwen. Monsieur Julien Bahloul se présente à la vice-présidence étudiante.

- Monsieur Daniel van Eeuwen est élu vice-président enseignant
25 voix pour et une voix contre.
- Monsieur Julien Bahloul est élu vice-président étudiant
26 voix pour.

Monsieur Daniel van Eeuwen prend la présidence de la réunion. Il demande si le compte rendu de la séance précédente soulève des remarques. Aucune remarque n'est faite.

Le compte rendu de la séance du Samedi 28 Novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Le Professeur van Eeuwen ouvre alors le volet financier de l'ordre du jour.

VOLET FINANCIER

1) Compte financier 2009

Le Président de séance donne la parole à Monsieur l'Agent Comptable de l'Institut pour l'exposé du compte financier de l'exercice 2009.

Monsieur l'Agent Comptable commente les tableaux et documents remis aux administrateurs. Il précise que le compte financier constitue la photographie de la situation financière de l'établissement affectée le 31 Décembre de chaque année. Ce compte financier s'inscrit dans un processus de qualité des comptes, sans aucune perspective de certification. Conformément à la Loi 2003-706 sur la sécurité financière, a été mise en œuvre une politique

d'amortissement des immobilisations (depuis 2005). Une application stricte de la séparation des exercices a été réalisée. Une période courte d'inventaire – un mois – a été mise en place de façon à raccrocher à l'exercice la quasi-totalité des recettes et des dépenses s'y afférant.

Enfin, une séparation désormais nette existe entre les opérations de l'Institut et celles de l'Université opérée par le même Agent Comptable. L'ensemble des recettes, en augmentation de 25,6%, s'élève à 5,08 millions d'Euros. Les dépenses, qui progressent de 42,8%, atteignent un montant de 5,09 millions d'Euros.

Le résultat comptable excédentaire de l'exercice s'élève à + 549 008,93 Euros pour lequel il est proposé une affectation au compte 106822 « réserves facultatives ». Le fond de roulement, meilleur indicateur de la santé financière de l'établissement, augmente de 120 154 Euros et atteint un montant cumulé de 3 304 776 Euros. Il représente désormais 240 jours de fonctionnement. La norme communément admise en ce domaine pour les établissements d'enseignement supérieur est de 120 jours. La capacité d'autofinancement s'élève à 0,67 millions d'Euros et la trésorerie à 3,34 millions d'Euros (2,43 millions d'Euros au plus bas en Août, 3,61 millions d'Euros au plus haut en Janvier).

L'exercice 2009 se caractérise au total par une forte augmentation des dépenses et des recettes liées à l'augmentation des activités de l'IEP. La situation financière globale de l'Institut peut être qualifiée de très confortable.

Mademoiselle Dupeyrat salue, au nom des étudiants, la direction pour la bonne conduite des finances de l'établissement malgré les préoccupations liées à l'installation sur le nouveau site. Monsieur Luchaire précise que la bonne santé actuelle de l'IEP est cependant liée, pour les années ultérieures, aux coûts de fonctionnement de ce nouveau site.

Monsieur Duval confirme tout à fait ce point de vue. Il rappelle que le coût estimé, en année pleine, du fonctionnement de ce nouveau site s'élève à 700 000 Euros. Or, le Ministère considère toujours que la double localisation qui en résulte pour l'établissement doit être supportée par le budget de l'établissement. L'administration reste sourde, pour l'instant, aux nombreux appels de Sciences Po Aix, appelant l'attention du Ministère sur les risques de dégradation de la situation financière. Il est vrai que le montant du fonds de roulement, encore abondé cette année malgré l'occupation du nouveau site, ne plaide pas en faveur d'un établissement estimé dans une relative aisance financière. Mais, justement, ce fonds va servir à amortir sur quelques années à peine les déséquilibres financiers induits par la nouvelle installation. Par ailleurs, des travaux de mise en sécurité et conformité de l'Espace Marceau Long doivent obérer ce fonds de roulement. Au total, ces réserves ne permettront pas à l'IEP

d'envisager sereinement l'avenir, du point de vue financier, au-delà d'une période de trois à quatre ans. Il faut donc en attendant une réaction espérée du Ministère, poursuivre les efforts d'assainissement et développements des partenariats (taxe d'apprentissage, multiplication des formations etc...). Seul point positif dans un avenir incertain : l'annonce par le Ministère de la suppression du gage sur le poste IGE Recherche (soit une économie de l'ordre de 60 000Euros pour l'établissement) – au terme d'une rude négociation.

Le Directeur s'engage cependant à ne pas augmenter les droits étudiants pour l'année à venir.

Après mise aux voix, le compte financier 2009 est approuvé à l'unanimité.

La proposition d'affectation du résultat comptable est acceptée par 26 voix sur 26 votants.

2) Exercice 2010 – DBM n° 1

Le Président de séance donne la parole à Mademoiselle la Secrétaire Générale qui expose le contenu de la DBM n° 1 de l'exercice 2010.

I - PRODUITS : 885 782,84 €

1 – Recettes nouvelles

- Ressources attribuées par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : **57 500 €** (augmentation de DGF 50 000, surcoût prime d'excellence scientifique 7 500).
- Recettes affectées : 29 000 Euros (10 000 Euros de l'Institut CDC et 5 000 Euros de Natixis pour l'organisation du colloque financement à long terme ; 4 000 Euros de la fondation Alzheimer et 2000 Euros de la MAIF pour l'organisation du colloque sur la maladie d'Alzheimer ; 8000 Euros versés par le Conseil Régional ; école d'été et financement à long terme.

- Ressources diverses : 78 000 € (30 000 € relatifs au marché concernant la réalisation par l'IEP d'une étude relative au décryptage des stratégies et enjeux des grands donneurs d'ordre et filières présents sur le territoire du Syndicat mixte SCOT ouest étang de Berre et les scénarii d'évolution du système économique, 48 000 € dans le cadre de l'organisation du colloque « COOP 2010 »).

2 - Les prélèvements sur les réserves 721 282,84 €

Les reliquats rattachés aux destinations : 552 424,79 € (279 446.42 € recherche, 272978.37 € formation continue)

Prélèvements sur les services généraux de = 168 858,05 €

II - CHARGES : 885 782,84 €

- Section de fonctionnement hors personnel : 614 390.60 €
- . Amortissements 2009 : 220 858,05 €
- . Frais de missions liés aux activités recherche et FC : 373 532,55 €
- . Organisation de formation pour les personnels : 20 000 €

- Section de fonctionnement dépenses de personnels : 271 392.24 €
- Prime d'excellence scientifique, suppléments pour les heures complémentaires, recrutement d'un doctorant pour l'étude du SCOT.

Conclusion : L'ensemble des crédits ouverts budget initial + DBM n° 1 s'élèvent à :

2 940 685.60 € pour la section fonctionnement (hors personnel)

3 048 354.48 € pour la section fonctionnement (personnel)

732 930 € pour la section investissement

Soit un total de **6 450 577.84 €**

Après mise aux voix, la DBM n° 1 est approuvée à l'unanimité.

3) Subventions à projets dans le cadre du FSDIE

Monsieur le Professeur Daniel van Eeuwen explique que le FSDIE qu'il préside a donné des avis pour l'attribution des subventions aux associations étudiantes. L'examen fait par la commission, avec un travail rigoureux et méticuleux des représentants étudiants, a permis une allocation des fonds sur la base de projets réalisés par les associations après audition de leurs dirigeants. Il fait observer que la procédure pour l'année prochaine pourrait être allégée. Il propose au Conseil d'entériner les avis de la Commission conformément au document distribué aux administrateurs.

Monsieur Bahloul demande à Monsieur van Eeuwen ce qu'il entend par simplification de la procédure.

Monsieur van Eeuwen répond que les auditions de l'ensemble des associations ont été bien longues.

Monsieur Bahloul précise que seules les associations n'ayant pas répondu aux sollicitations des représentants étudiants permettant de préciser leur projet, ont été auditionnées. En fait, cela concernait la plupart des associations... Mais, malgré ces longueurs, les représentants étudiants ne souhaitent pas une réduction de l'activité de la commission. Il rajoute que douze Euros sont prélevés sur les droits d'inscription des étudiants afin d'alimenter le fond et qu'il convient par conséquent d'être rigoureux dans l'attribution des subventions.

Monsieur Daniel van Eeuwen confirme qu'il ne s'agit pas de réduire les attributions de la commission mais seulement d'assurer un fonctionnement plus souple de cette dernière notamment lorsqu'il y a un accord sur les montants attribués.

Monsieur Duval précise que le travail d'audit des étudiants a été particulièrement rigoureux, ce qui est louable, mais il convient de trouver un accord pour alléger le fonctionnement de la commission dans le respect de ses attributions. A ce propos, le Directeur précise que ladite commission ne délivre que des avis qui doivent être validés par le Conseil d'Administration, seule instance compétente en matière financière.

Après mise aux voix, les avis d'attribution de subventions aux associations par le FSDIE sont validés à l'unanimité.

4) Frais de dossier des concours 2^{ème} et 4^{ème} années et diplôme en formation continue

Monsieur le Directeur propose au Conseil une harmonisation des frais de dossiers des concours d'entrée en 2^{ème} et 4^{ème} années à 100 Euros. Outre la nécessaire harmonisation, les coûts de correction et de gestion administrative qui s'alourdissent, justifient cette augmentation de 10 Euros.

Melle Dupeyrat et M. Bahloul trouvent paradoxal que, vu la bonne situation financière de l'IEP, il soit nécessaire d'augmenter ces frais de dossier. Au surplus, le coût demeure lourd pour des étudiants dont une très grande majorité n'a aucune chance d'intégrer l'Institut.

Par ailleurs, le seuil psychologique de 100 Euros peut être dissuasif, d'autant que cette somme ne concerne qu'un seul IEP alors que l'inscription au concours commun pour 6 IEP s'élève à seulement 160 Euros. Les étudiants précisent qu'à ces 100 Euros (pour un seul IEP) s'ajoutent le coût du transport, celui du logement et de la restauration, et que ce coût doit être multiplié par le nombre de concours présenté par les étudiants. Les concours deviennent ainsi très élitistes en termes financiers.

Enfin, l'augmentation ne semble guère justifiée au regard de deux considérations finales. D'une part, les IEP de Lyon, Grenoble et Rennes sont restés à 80 Euros pour le même type de concours. D'autre part, les montants alloués à la correction restent très limités au regard de la somme demandée.

Monsieur Duval répond que l'augmentation sollicitée n'est que de 10 Euros. Les autres Instituts ne vont pas tarder à augmenter ces droits. Les coûts de gestion sont bien supérieurs aux montants alloués aux enseignants pour la correction. Enfin, il faut tenir compte de l'augmentation des tâches de l'Institut au regard de la stagnation, d'une manière plus générale, de l'ensemble des droits acquittés par les étudiants.

Monsieur Ollier observe que l'argument étudiant lié à la bonne situation financière de l'IEP peut se comprendre mais qu'il n'est guère recevable. Cette situation excellente aujourd'hui va se détériorer du fait du refus ministériel d'augmenter les dotations de l'Institut pour tenir compte de la double localisation des bâtiments de l'établissement. Il est donc plus raisonnable d'augmenter les frais des concours dès aujourd'hui de 10 Euros plutôt que de procéder à des augmentations plus brutales de 30 ou 40 Euros dans deux ou trois ans. Diluer l'augmentation dans le temps est une mesure de prudence comte tenu des perspectives d'évolution du bilan financier de l'Institut.

Les représentants étudiants confirment leur opposition à la mesure et regrettent qu'aucun chiffre ou évaluation des coûts de gestion et de correction ne viennent argumenter cette proposition d'augmentation.

Après mise aux voix, l'augmentation des frais concours 2^{ème} et 4^{ème} années à 100 Euros est approuvée. 17 voix pour et 9 voix contre.

Mademoiselle Dupeyat et Monsieur Bahloul demandent que soient publiées les statistiques de ces concours et notamment les taux de réussite. La Direction est tout à fait d'accord pour une telle publication.

VOLET ADMINISTRATIF

1) Validation des acquis de l'expérience et validation des acquis professionnels

Monsieur Duval indique qu'en application des dispositifs législatifs et réglementaires, l'IEP doit se doter d'outils permettant la validation des acquis de l'expérience et la validation des acquis professionnels. La première permet la validation totale ou partielle d'un diplôme. La seconde permet de délivrer les crédits permettant l'accès en formation pour l'obtention d'un diplôme.

Les procédures de validation sont décrites dans un document remis aux administrateurs et seront affichées, si le Conseil les approuve, sur le site Web de l'établissement. Le Directeur précise que la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme en formation continue a un coût (2000 Euros pour l'inscription et 300 Euros pour le dossier). Ce coût ne représente qu'environ deux années de droit d'inscription au diplôme de l'IEP qui s'obtient, en formation initiale, en 5 ans (soit un coût total d'environ 5000 Euros). Le coût du dossier VAP s'élève, quant à lui, à 300 Euros.

Aucune remarque n'est faite. Après mise aux voix, la VAE, la VAP et les droits subséquents sont approuvés à l'unanimité.

2) Projet de règlement des études

Mademoiselle Leenhardt propose au nom des représentants étudiants, quelques modifications au document soumis à l'approbation du Conseil.

Elle souhaite notamment un renvoi aux statuts de l'IEP pour le jury d'examen évoqué en cas de redoublement. Elle souhaite que la formule utilisée pour les pénalités relatives au dépôt tardif des mémoires (« sanctionné par des points de pénalités ») soit remplacée par : « sera susceptible d'entraîner une sanction allant de points de pénalité à l'interdiction de passer la première session du grand oral ».

Monsieur Duval précise que ces demandes de modification ont été examinées par le pré conseil étudiants. La Direction est donc d'accord avec lesdites demandes. Le Directeur propose cependant d'ajouter à la formulation précédente relative au dépôt tardif des mémoires : « La sanction sera prononcée par la commission des mémoires ». Cette dernière a en effet été créée par un arrêté du 22 Mars 2010. Monsieur Duval souhaite également modifier la numérotation des articles du règlement des masters pour la mettre en harmonie avec la nomenclature des dispositions concernant le diplôme et propose de supprimer la référence à un examen écrit de 4 heures obligatoire pour tous les masters.

Mademoiselle Leenhardt demande au Directeur quelles sont les sanctions prévues en cas de non respect de l'obligation d'assiduité dans les masters.

Monsieur Duval répond que les sanctions n'ont pas été prévues ici et qu'une étude cas par cas sera faite par les différents responsables des spécialités.

Monsieur Luchaire confirme que les responsables « Masters » doivent pouvoir traiter individuellement tous les cas à ce niveau de diplomation.

Après mise aux voix et compte tenu des modifications proposées, le projet de règlement des études est approuvé à l'unanimité.

3) Présentation du bilan social 2009

Mademoiselle la Secrétaire Générale présente le bilan social dont les tableaux et commentaires ont été remis aux administrateurs. Elle apporte quelques précisions notamment en ce qui concerne l'augmentation du volume d'heures complémentaires (Master, 5^{ème} année et préparation concours) liée au passage du diplôme en 5 ans et à la multiplication des fins de parcours professionnalisante.

Monsieur Del Prete remarque que les étudiants de 5^{ème} année de l'Institut ne sont pas comptabilisés au CPAG (où ils suivent les prépa-concours) mais en formation initiale. Or, si on ajoute ces derniers aux effectifs CPAG, qui les gèrent à 90%, l'ensemble des préparations aux concours atteint le nombre de 400 étudiants encadrés par trois personnels administratifs qui font un travail considérable.

Monsieur van Eeuwen souligne que la diminution du nombre de doctorants résulte en grande partie de la prise en compte de la date d'inscription. La comptabilisation des inscriptions en thèse se fait en effet au 31 Décembre de chaque année, moment où tous les doctorants n'ont pas encore régularisé leur situation. Sinon, le nombre de doctorants est à peu près stable d'une année sur l'autre : entre 85 et 90.

Monsieur Duval précise cependant que certains doctorants ont été rayés des effectifs car ils ont dépassé les délais raisonnables de soutenance de thèse. L'Institut ne fait que se conformer aux directives du Ministère relayées par les trois écoles doctorales avec lesquelles Sciences Po Aix a conclu des conventions d'association.

Après délibération, le bilan social est approuvé à l'unanimité.

4) Convention IEP / UPCAM (Université Paul Cézanne)

Monsieur Duval explique que l'ancienne convention liant l'Institut et son Université de rattachement est à l'heure actuelle insuffisante et dépassée. De nouvelles relations claires doivent donc s'instaurer entre les deux partenaires dans le cadre d'une convention modernisée.

De nombreuses réunions ont été consacrées à l'étude de la rénovation de ces relations partenariales. Ces négociations ont entraîné la rédaction d'une convention claire, aujourd'hui soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de Sciences Po Aix. Elle sera ultérieurement soumise à celle du Conseil de l'Université.

Disparaît de cette convention la problématique des locaux du foyer Odile Debbach. L'ancienne convention y faisait allusion. L'Université a convenu que la propriété de ces locaux par l'IEP n'était pas contestable. Elle a fait l'objet d'un échange avec les bâtiments du CATA. Reste encore, non définitivement réglé, le cas d'un poste dont le gage est dû par l'Université à l'Institut qui lui aussi disparaît de la convention. Le problème devrait être rapidement réglé.

Monsieur Luchaire propose aux administrateurs une approbation de la convention tout en demandant au Directeur de ne pas la signer tant que les deux dernières questions soulevées n'ont pas trouvé leur issue définitive.

Monsieur l'Agent Comptable souligne la qualité du travail préparatoire mené par les deux établissements pour remplacer et clarifier une ancienne convention remontant à 10 ans. Il propose également de fixer des modalités de réunion annuelle de l'accord notamment en ce qui concerne les problématiques financières. Un accord entre les deux établissements doit être trouvé chaque année pour fixer le montant de la contribution financière due par l'Institut en contrepartie de certains services que leur rend l'Université (Apogée, DSI...).

Monsieur Duval précise que l'annexe financière doit en effet être dissociée du document signé, de façon à ce que les relations financières entre les deux établissements fassent l'objet d'une négociation et non d'une demande unilatérale de l'Université. Le Président PENA en a accepté le principe.

Sous réserve d'une signature différée jusqu'au règlement du problème des locaux et du poste gagé, la nouvelle convention entre l'Institut et l'Université est approuvée à l'unanimité.

5) Convention constitutive d'un groupement de commandes 6 IEP

Monsieur Duval explique que cette convention a été rédigée après consultation du Ministère. En effet, les 6 IEP du concours commun (Aix, Lyon, Lille, Rennes, Strasbourg, Toulouse) souhaitent créer une fondation précédée d'une association de configuration.

Pour développer cette action, il a été décidé qu'un IEP devait coordonner toutes les formalités et démarches d'accompagnement y compris en matière financière. Tel est l'objet de cette convention signée à l'identique par tous les Instituts concernés avec l'IEP de Toulouse coordonateur.

Monsieur Luchaire demande ce que veut dire « Fundraising ». « Démarche de recherche de fonds » répond Daniel van Eeuwen.

Après mise aux voix, la convention constitutive d'un groupement de commandes est approuvée à l'unanimité.

VOLET PEDAGOGIQUE

1) Convention IEP / Université du Caire et Convention IEP / Université d'Alexandrie

Deux conventions ont été proposées à l'Institut par les Universités du Caire et d'Alexandrie. Les négociations ont été menées par l'intermédiaire de Monsieur le Consul Général d'Egypte. Les accords portent sur des échanges d'étudiants, d'enseignants voire sur des thématiques de recherche.

Après mise aux voix, les deux conventions sont approuvées à l'unanimité.

2) Convention IEP / Concours Commun / Vice Rectorat de Polynésie française et Association des anciens

Monsieur Del Prete explique qu'à la demande des autorités polynésiennes, les 6 IEP ont décidé d'organiser des épreuves sur le territoire de la Polynésie française. Il s'agit d'éviter pour un nombre d'élèves compris entre 10 et 20, un long déplacement en métropole afin d'y subir les épreuves pour un coût important et une incertitude quant aux résultats.

L'IEP d'Aix-en-Provence est l'Institut référent pour le concours organisé avec l'aide logistique et le soutien du vice rectorat de Polynésie.

Les 6 IEP continuent ainsi de démocratiser l'entrée dans leur Institut en étendant les conventions d'organisation : Guadeloupe, Réunion, Polynésie. Sur place, Sciences Po Aix pourra bénéficier de l'aide de l'association des diplômés vivant sur le territoire. Une convention est proposée en ce sens.

Monsieur Salord propose d'ajouter à la dernière convention la mention suivante : « l'association des diplômés d'Aix sera informée du suivi de cette action, invitée à entrer en contact avec l'association des anciens de Polynésie et à informer l'association nationale des diplômés de l'IEP de son exemplarité.

**Après mise aux voix, - la convention IEP / Concours Commun / Vice Rectorat de Polynésie française est adoptée à l'unanimité,
- la convention IEP / Concours Commun / Association des anciens diplômés est adoptée à l'unanimité.**

3) Convention IEP / CAF des Bouches du Rhône

Monsieur Duval explique que la création d'un parcours politique comparée des âges en Europe a suscité de la part des organismes sociaux un réel engouement. Déjà la CPAM des Bouches du Rhône avait sollicité un accord de partenariat concernant l'allocation de bourses d'étudiants, l'inscription financée des stagiaires de la caisse, l'intervention de certains professionnels et l'orientation de travaux de mémoire. La CAF des Bouches du Rhône sollicite la même convention dont le texte a été soumis dans les documents envoyés aux administrateurs.

Après mise aux voix, la convention IEP / CAF des Bouches du Rhône est approuvée à l'unanimité.

4) Convention IEP / IGS-Ecole de la décision

Monsieur Duval explique qu'un partenariat est en cours de négociation avec le Groupe IGS pour la création d'une école de la décision. Cette dernière permettrait la validation d'un parcours « MBA-diplôme de formation continue de l'IEP ». Certes, la formation aura un coût élevé mais comme celle-ci s'effectue en alternance, ce sont les entreprises qui financeront la charge imputée à l'étudiant. Cette formation est destinée à développer la formation continue de l'IEP et donc sa capacité d'autofinancement, d'accroître sa lisibilité notamment à

l'internationale. Le parcours est en effet susceptible de séduire des ressortissants français à l'étranger (au Canada notamment), des partenaires internationaux (Maroc, Sénégal, Mali...) et des entreprises françaises dans le cadre de leur programme « executive ».

Le Directeur décrit ensuite les éléments essentiels de l'accord soumis aux administrateurs et présentés dans un document qui leur a été préalablement remis.

Mademoiselle Dupeyrat et Monsieur Bahloul souhaitent faire savoir que dans le texte informatif sur le site de l'Institut, il n'est pas mentionné que le diplôme en cause est un diplôme de formation continue.

Mademoiselle Leenhardt précise également que lors d'une conférence promotionnelle organisée par l'IGS, un panneau « Ecole de la décision, diplôme Sciences Po » figurait en toile de fond sans le logo d'Aix, ni même la mention d'Aix.

Monsieur Duval explique que la stratégie de communication du Groupe a précédé la fin des négociations et la conclusion de l'accord avec des maladresses dues à la précipitation. Celles-ci seront signalées au partenaire et feront l'objet de discussions serrées destinées à éviter des dérapages à l'avenir.

Après mise aux voix, la convention IEP / IGS (Ecole de la décision) est approuvée par 17 voix (8 voix contre et 1 abstention).

INFORMATIONS DIVERSES

1. Site Rue Jean Dalmas – Espace Philippe Séguin

Monsieur Duval informe les administrateurs qu'un très large consensus s'est opéré au sein de l'établissement (Conseil d'Administration, personnels enseignants et administratifs, étudiants) pour baptiser le nouveau site sur lequel a été réalisé l'extension de l'IEP du nom d' »Espace Philippe Séguin ».

La Mairie responsable de la rénovation des voiries autour du site propose d'étendre la dénomination précédente à tout l'espace concerné : bâtiments et parvis. La demande d'autorisation a été adressée à la famille. D'après les premiers échos, la réponse sera positive. Une inauguration officielle du site pourrait alors être réalisée en présence de la famille et de nombreuses personnalités au cours de l'année universitaire 2010-2011.

2. Proposition des étudiants sur la création d'adresses mail

Monsieur Duval indique que, suite à des rencontres régulières avec les représentants étudiants, la nécessité d'une meilleure information des élèves sur le planning, les calendriers, les changements de date, a été soulignée.

Des efforts ont été entrepris (mailing List) et vont être accentués (panneaux électroniques). Mais il convient encore d'aller plus loin par la mise en place d'un système plus rapide et automatisé d'informations.

Monsieur Labeled précise que ce dossier est au cœur des préoccupations des représentants étudiants et que la question est récurrente dans les discussions avec la Direction.

Monsieur Duval confirme ces assertions et explique qu'une première solution avait été envisagée avec les représentants étudiants consistant à utiliser un serveur propre à l'IEP avec le nom de domaine SciencesPoAix.fr. Cette solution ne peut être retenue car l'Institut a recours au service DSI de l'Université qui n'accepte pas de serveur indépendant et ne souhaite pas traiter de listes particulières d'étudiants sous un nom de domaine autre que celui de l'Université. La DSI n'accepte pas non plus l'aide des étudiants de l'IEP pour accomplir ce travail. Il précise, en outre, qu'en accord avec les étudiants, il avait été envisagé de solliciter l'aide de la Junior Entreprise pour régler la question. Aucune proposition n'a été faite par cette dernière à ce jour. Il semble même que le projet a été abandonné.

Reste alors la solution initiale la plus simple et la plus opérationnelle consistant à utiliser le bureau virtuel de l'Université de rattachement, notre référent, en la matière. L'idée est d'opérer une redirection des adresses e-mail des étudiants existant sur le serveur de l'Université vers les adresses personnelles de ces derniers.

Monsieur Labeled souligne que cette solution ne comble qu'en partie les vœux des représentants étudiants. En effet, l'adresse @univ.mrs3.fr ne satisfait pas leur souci de visibilité et d'identité et ne correspond pas aux objectifs que révèle le changement de logo de l'établissement.

Monsieur Duval répond qu'il est tout à fait conscient du problème. Les négociations continuent avec l'Université. La Direction fait tout pour protéger l'identité de l'établissement dont l'autonomie en la matière n'est pas reconnue par le Ministère qui souhaite une plus grande intégration informatique. Faute de conclusion heureuse à cette négociation, la solution redirection des adresses e-mail sera mise en œuvre pour résoudre efficacement le problème de fond en attendant de pouvoir régler au mieux l'aspect formel « autonome ».

3. Présentation de l'enquête de satisfaction menée par les étudiants (2^{ème} et 4^{ème} années)

Les représentants étudiants présentent oralement les résultats d'une enquête de satisfaction menée auprès de tous les étudiants de l'Institut. Les résultats ont été consignés dans des tableaux et des commentaires retracés dans un document écrit remis aux administrateurs.

Méthode : Un questionnaire a été envoyé à tous les étudiants. S'agissant des services, il a été proposé de noter ces derniers de 1 à 5 en fonction de la qualité de l'accueil, de la disponibilité, de la communication, de la compétence et de l'efficacité. Plus généralement la pédagogie et les questions plus larges sur l'Institut ont fait l'objet de traitement sous forme de pourcentages.

Principales orientations des résultats :

Les frais d'inscription paraissent justifiés dans l'ensemble plus en première année qu'en 4^{ème} année (où les résultats sont plus contrastés)

La qualité de la formation universitaire est jugée excellente. Toutefois, elle va en diminuant au fil des années et les étudiants semblent déçus de la qualité de l'Institut par rapport à l'image qu'ils en avaient

L'indice de confiance envers l'IEP est globalement bon

88% des premières années, 82% des deuxièmes mais seulement 63% des étudiants ayant répondu aux questions recommanderaient l'IEP. On constate ici encore une diminution des pourcentages de satisfaction avec le temps

S'agissant des services et du fonctionnement général de l'Institut, les résultats de l'enquête sont révélateurs de problèmes récurrents. La scolarité et le planning reçoivent une mauvaise note notamment en ce qui concerne la communication et l'efficacité. Là encore, l'indice de mécontentement progresse au fil du temps. C'est particulièrement en 4^{ème} année que celui-ci est plus palpable. Plus généralement la communication interne de l'Institut est appréciée de façon très inégale avec une mention particulière pour les écrans encore peu utiles. Le fond documentaire de la bibliothèque comme ses plages d'ouvertures sont jugés insuffisants. Des efforts tangibles ont été réalisés dans le service des stages mais également dans le service des Relations Internationales qui a nettement amélioré son efficacité et sa disponibilité (avec notamment la signature de conventions nouvelles pour diversifier les Universités et les pays partenaires : Russie, Israël, Afrique du Sud...).

Enfin, d'une manière générale, les étudiants sont satisfaits de la qualité des enseignements mais ils estiment que la qualité de la méthodologie diminue au fil des études. La spécialisation et la professionnalisation des enseignements en 4^{ème} année sont mal assurées dans l'esprit des participants au questionnaire de 4^{ème} année.

Propositions :

Concentrer le socle commun sur les deux premières années du diplôme avec une révision de la plaquette. Une concertation avec les représentants étudiants dans le cadre de la commission permanente de la vie étudiante est souhaitable pour que les étudiants puissent donner un avis sur cette révision.

Diminuer les enseignements théoriques en 4^{ème} année

Augmenter le nombre des enseignants extérieurs

Accroître les enseignements en langues étrangères et diversifier les choix

Améliorer les conditions techniques du travail étudiant à l'IEP et notamment les possibilités de branchement informatique pour les ordinateurs portables.

Conclusion : L'enquête a fait l'objet d'un travail important. La Direction a accepté d'en présenter les résultats au Conseil dans un esprit de transparence. Les représentants étudiants souhaitent une large diffusion des statistiques. Ils espèrent que leurs propositions seront écoutées.

Monsieur Duval entend tirer d'intéressantes leçons de cette enquête en ce qui concerne notamment la démarche qualité de l'établissement. Il souligne toutefois que certaines réponses ne sont pas surprenantes car des problèmes identiques surgissent dans les autres Instituts. Le retour de l'International en 4^{ème} année et le passage du diplôme à 5 ans expliquent ainsi très largement la diminution des indices de satisfaction en 4^{ème} et l'attitude parfois très revendicative des étudiants. C'est un constat fait dans tous les Instituts. La professionnalisation pose également un certain nombre de questions. L'IEP n'est pas une école de commerce ou d'ingénieurs. Il doit maintenir un certain niveau théorique pour les cours de 4^{ème} année où des étudiants choisissent des sections dans lesquelles ils découvrent de nouvelles disciplines. L'encadrement théorique y est donc nécessaire. Par ailleurs, les responsables socio économiques interrogés sur les orientations des fins de parcours ont tous insisté sur la nécessité de maintenir l'aspect généraliste de la formation. Des parcours voulus très professionnalisants manquent parfois leur cible (employabilité) car les méthodes utilisées

dans les écoles sont souvent contestées dans les entreprises. De plus, ce que ces responsables apprécient à l'IEP c'est l'ouverture, l'adaptabilité et les méthodes des étudiants qui favorisent leur intégration dans des équipes de direction. Ce qu'on ne trouve pas réellement à la sortie d'écoles de management dont la majorité souhaite d'ailleurs conclure des accords de partenariat avec l'établissement. Les étudiants qui désirent réellement se spécialiser par un projet cohérent, pertinent et satisfaisant, peuvent toujours solliciter une mobilité dans une autre formation à valider en même temps que le diplôme de Sciences Po Aix.

En dehors de ces problématiques, le Directeur est tout à fait d'accord avec le constat de certains dysfonctionnements. C'est pourquoi, une réforme de la scolarité est à l'étude dans le cadre de la démarche générale de qualité de l'intérieur de l'établissement.

S'agissant du fonds documentaire et des technologies d'accompagnement pédagogique, l'indice de satisfaction augmentera avec l'utilisation des nouveaux locaux. Il est rappelé cependant que les salles de l'ancien site sont toutes équipées de technologies modernes avec une mention spéciale pour les amphithéâtres dotés des outils les plus efficaces. L'étendue des plages horaires de la bibliothèque risque de ne pas varier compte tenu des plafonds de personnels. Une meilleure information des étudiants et la non utilisation des locaux à d'autres fins que celles de salles de lecture ou de documentation devraient améliorer l'indice de satisfaction.

Monsieur Liogier précise que les critiques adressées à la bibliothèque se rapportent à la nature même de ce qu'est l'Institut qui dispose d'un statut intermédiaire dans l'enseignement supérieur français, ni école de commerce ou d'ingénieur ni une Université.

S'agissant du contraste entre image et satisfaction de formation, il indique que l'Institut accomplit entièrement sa mission puisqu'il fait sortir du phantasme. Etre à la fois déçu et satisfait c'est, en psychanalyse, passer du phantasme au principe de réalité.

Monsieur Bahloul attire l'attention du Directeur sur certaines inquiétudes latentes chez les étudiants des 1^{ères} et 2^{èmes} années au-delà des mécontentements suscités par le retour de l'international en 4^{ème} année. En ce qui concerne la professionnalisation, il faut demeurer attentif aux préoccupations des étudiants de certaines sections de l'IEP qui ne veulent pas tous travailler en entreprises. Certes, celles-ci donnent des garanties mais ce n'est pas valable pour tous les élèves.

Les représentants étudiants s'interrogent d'ailleurs sur la pertinence du regroupement et des mélanges opérés au sein du Master Affaires Internationales entre le parcours « RI » et le parcours « entreprise ».

Monsieur Duval répond que les deux formations ne sont pas mélangées. Le Ministère, pour donner les habilitations, souhaite une offre regroupée de formations et éviter des conflits disciplinaires avec les universités concurrentes sur le site. Pour ces raisons de fluidité, des regroupements factices ont été opérés qui maintiennent cependant une réelle identité des parcours.

Mademoiselle la Secrétaire Générale rappelle les équipements technologiques sont les mêmes pour les deux sites. Au surplus, le spécialiste informatique de l'établissement et le responsable du planning ont entrepris de faire des formations à destination des étudiants pour permettre d'améliorer, y compris à distance, la recherche documentaire ou de rediriger les e-mails sur leur adresse personnelle. Ces formations seront amplifiées dès l'année prochaine, confirme le Directeur, surtout pour ceux qui partent à l'international et réalisent leur mémoire.

Il souligne également le très bon niveau d'employabilité du diplôme (sur les premiers retours des étudiants diplômés en 5 ans). Il indique enfin que des formations professionnalisées sont dispensées à l'Institut dans la 5^{ème} année : projets professionnels, préparation aux entretiens d'embauche, lettre de motivation, rédaction de CV, entraînements et simulations, personnalisation etc...).

Monsieur Ollier est impressionné par la qualité du travail réalisé par les étudiants. Si des explications sont données et des solutions envisagées, des problèmes sont exprimés. Il sera donc souhaitable qu'un comité de suivi se penche sur le traitement à venir des questions soulevées.

Monsieur Duval donne son accord, au nom de la direction, à cette proposition.

4. Demande des étudiants : Convention IEP / Lycées 2012

Mademoiselle Leenhardt soulève à nouveau la question des recrutements parallèles en deuxième année. Elle souhaite une harmonisation des procédures de recrutement supplémentaire autour de la formule concours. Certains élèves issus des classes préparatoires sont admis sur titre alors que d'autres passent un concours très difficile et très sélectif.

Monsieur Duval indique que la Direction s'est largement penchée sur ce problème. Elle a constaté que des conventions existent avec de nombreux Lycées pour des recrutements parallèles. Ceux-ci y trouvent une forme d'attractivité pour recruter leurs propres éléments. Il convient donc d'appliquer ces conventions jusqu'à leur terme. Ceci dit, les procédures d'examen de dossier et de sélection ont été améliorées. Une commission se réunit pour l'examen des propositions des professeurs des classes préparatoires concernées. Celle-ci demeure très exigeante sur la qualité des admis sur titre, loin des admissions quasi systématiques du passé. Ainsi, le nombre des admissions sur titre a réellement diminué, ce qui a permis en conséquence une augmentation du nombre de places offertes au concours.

A la demande des étudiants souhaitant la publication de la liste des Lycées partenaires, du nombre de places offertes au concours d'entrée en 2^{ème} année et des statistiques de réussite, le Directeur apporte une réponse favorable.

Il précise qu'à terme ces conventions sont appelées à disparaître. D'autres modes de sélection pourraient d'ailleurs être envisagés à la demande du Ministère pour les « khagneux » notamment par l'intermédiaire d'une banque d'épreuves communes aux concours de Normal Sup avec des épreuves spécifiques IEP. Cette perspective est encore à l'étude au sein de plusieurs Instituts qui se regrouperaient éventuellement pour proposer un projet commun.

Le Vice Président, Monsieur Daniel van Eeuwen lève la séance à 12h30 en précisant que la prochaine réunion du Conseil d'Administration aura lieu le Samedi 3 Juillet 2010 (en même temps que les rencontres du Cercle des économistes).

Le Vice Président du Conseil
d'Administration


Daniel van EEUWEN

Le Directeur
pour le Secrétaire de séance


Christian DUVAL